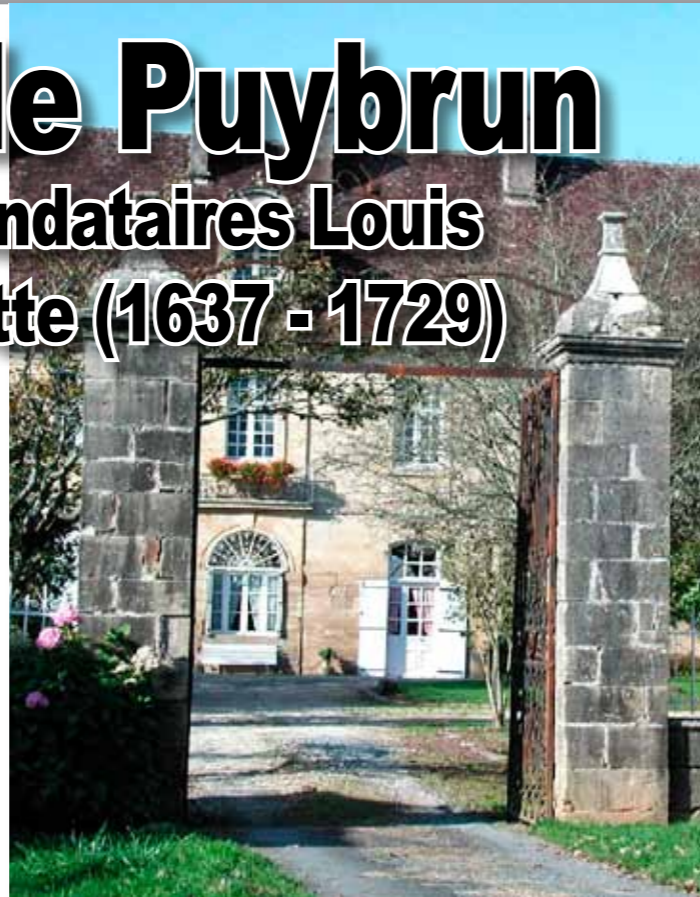


La Bastide de Puybrun

sous les abbés commendataires Louis et François de La Fayette (1637 - 1729)

L'histoire de Puybrun commence durant la deuxième moitié du XIII^{ème} siècle. À cette époque, la forte croissance démographique, la nécessité de mettre en valeur les terres agricoles jusqu'alors peu exploitées, le souhait de développer les échanges économiques et d'organiser la vie sociale incitent les seigneurs laïcs ou religieux ainsi que les rois de France et d'Angleterre à développer une véritable politique d'aménagement du territoire.



C'est l'avènement des bastides qui toucha tout le Sud-Ouest de la France. Les cisterciens, gros propriétaires terriens, saisirent immédiatement l'intérêt de cette nouveauté. Ainsi, le 23 mars 1279⁽¹⁾, dans la salle du chapitre de Dalon⁽²⁾ qui existe encore de nos jours, dom Guillaume IV, abbé de Dalon, déclara se mettre en paréage avec le roi Philippe III le Hardi afin de créer une bastide sur les biens de son abbaye situés dans les paroisses de Tauriac⁽³⁾ et de Liourdres. La bastide de Puybrun était née.

Parmi les trente-sept abbés de Dalon recensés, deux vont retenir plus particulièrement notre attention. Il s'agit de François et de Louis de La Fayette, le grand-oncle et le petit-neveu, successivement abbés de Dalon de 1634 à 1729⁽⁴⁾. Durant près d'un siècle, ils marquèrent de leur empreinte la vie de ce monastère ainsi que celle de la bastide de Puybrun⁽⁵⁾. À l'occasion d'une transaction passée le 11 février 1651 entre François de La Fayette et les prieurs et religieux de l'abbaye de Dalon, nous apprenons qu'il existait un prieuré à Puybrun, ce que nous ignorions. Ce fait mérite d'être souligné car un prieuré à l'intérieur d'une bastide semble original et peu commun. Dans cette transaction, François de La Fayette

laissa pour pension aux moines la jouissance des revenus du monastère et de ses dépendances à l'exception « des prieurés de Puybrun et des Touches et de leurs despendance⁽⁵⁾ ». Le calcul était astucieux car en se réservant pour lui seul le prieuré de Puybrun et celui des Touches, en Saintonge, il se gardait la plus belle part du gâteau. Le prieuré des Touches était connu pour l'exploitation du sel et des produits dérivés, tandis que le prieuré de Puybrun, réputé pour son vignoble et ses terres riches et fertiles en bord de Dordogne, représentait les trois-quarts du revenu de l'abbé. Les dépendances du prieuré de Puybrun étaient Tauriac et Gintrac. En effet, les moines de Dalon possédaient une partie de la seigneurie de Tauriac et de Gintrac sous la suzeraineté des seigneurs de Castelnaud. Les abbés de Dalon exercèrent donc une



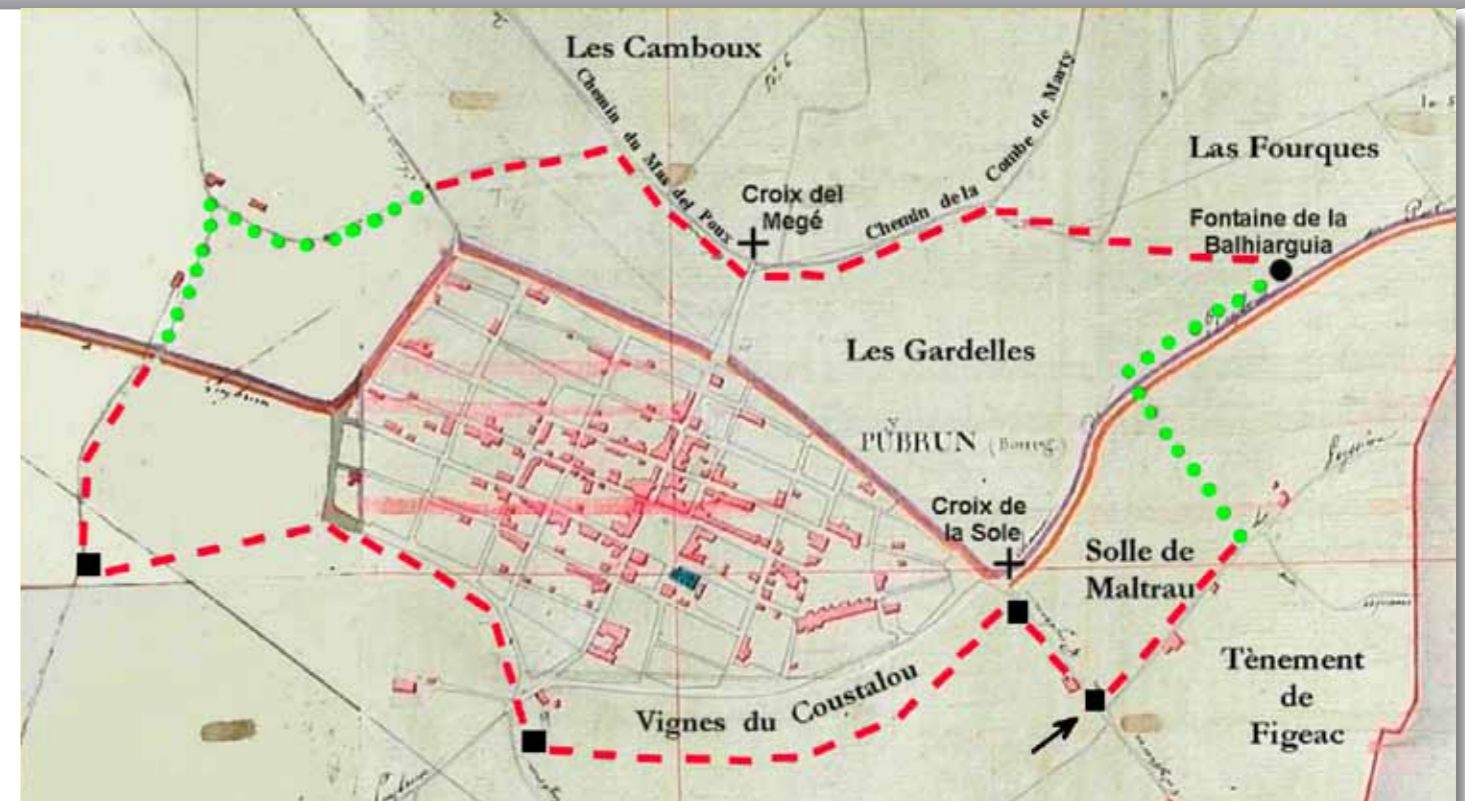
Entrée du domaine de Dalon. Cette imposante bâtisse a été restaurée au milieu du XVIII^{ème} siècle. La porte, partiellement cachée par le pilier droit, est l'entrée de la salle capitulaire. À droite, on peut voir les ruines du transept sud de l'église abbatiale. Cette photo a été prise avec la permission du propriétaire Monsieur Firmin Monteil.

tutelle religieuse sur ces trois paroisses en temps que « curés primitifs ».

Le 3 novembre 1671, cinq ans avant le décès de François de La Fayette, les quatre consuls de la bastide de Puybrun déclarèrent solennellement aux représentants du roi, toutes les possessions qui appartenaient en partage ou en paréage entre le roi et l'abbé. Il nous a donc été possible de connaître avec exactitude les limites du paréage (cf. plan ci-contre). Dans l'enclos de Puybrun, c'est-à-dire à l'intérieur du paréage, il y avait égalité de droits et de possessions par indivis entre le roi et l'abbé. Il existait donc une double justice : royale et abbatiale.

Par contre, quelques maisons autour de l'église et l'ensemble des terres et des vignes au-delà des bornes du paréage se trouvaient sous la juridiction pleine et entière des abbés de Dalon⁽⁵⁾.

Le porche d'entrée du Manoir de Puybrun.



Les limites du paréage de la bastide de Puybrun. Ces limites sont indiquées par des pointillés rouges. Les ronds verts correspondent à des zones où nous avons un doute sur les limites exactes. Toutes les informations portées sur cette figure (nom des terroirs, des chemins, des croix...) sont celles indiquées dans le document des reconnaissances. Les bornes sont représentées par des carrés noirs et la fontaine de la Balhiarguia par un rond noir. Cette carte est celle du cadastre napoléonien de 1818. Elle montre très clairement un tracé urbain orthonormé quasi parfait, caractéristique des bastides.

On le voit, François de La Fayette, seigneur foncier important, possédait des biens non négligeables. Parmi ces biens il y avait les droits de seigneurie et de justice avec tous les profits pécuniaires qui en résultaient tels que les divers impôts, péages, rentes, amendes, délits... Bref, on comprend mieux l'intérêt qu'a eu François de La Fayette de passer en 1651 une transaction avec les religieux de Dalon (vide supra).

À l'âge de dix-huit ans, Louis de La Fayette prit possession de l'abbaye de Dalon le 15 juin 1676, soit six semaines après le décès de son grand-oncle. Dès son entrée en fonction, le 31 juillet et le 1^{er} août 1676, il fit dresser un état des lieux de Dalon ; le 5 et 6 août, celui du prieuré de Puybrun et de ses dépendances, l'église de Tauriac et celle de Gintrac⁽⁵⁾. Ce dernier document est particulièrement intéressant et riche

pour l'histoire de notre bastide.

La visite commença par l'église actuelle et le prieuré, suivie par celle de Notre-Dame de la Grange, par l'ancienne ferme, pour se terminer par la visite du four banal. Ainsi, joignant la nef de l'église actuelle, se trouvait une mesure appelée « le fort » qui était « entièrement la maison du prieur ». Jouxant le domaine du prieur, il y avait « un eyrial d'esglise appelée Nostre Dame de la Grange », qui était l'église primitive du prieuré. Enfin, joignant cette église, se trouvait une maison, ruinée depuis plusieurs siècles, au-dessous de laquelle il restait encore une cave voûtée. C'était l'ancienne ferme du prieuré. Une note marginale nous indique que le fort, l'église primitive et la maison étaient ruinés depuis près de 300 ans, ce qui accrédite la thèse selon laquelle le prieuré aurait été détruit durant la guerre de Cent Ans. À l'exception du fort et de l'église Notre-Dame de la Grange qui ne seront pas reconstruits, le coût pour réhabiliter l'église de Puybrun, le four banal et la ferme, s'élevait à plus de 6 000 livres. Commencèrent alors les ennuis liés à la succession de feu François de La Fayette.



La Bastide de Puybrun sous les abbés commendataires Louis et François de LaFayette



► Très rapidement, se posa la question de savoir qui devait payer : Louis de La Fayette ? Les religieux de Dalon ?

Les administrateurs de l'hôpital de Limoges comme légataires universels de feu François de La Fayette ? Ou bien encore, les habitants de Puybrun ? Cette question se posa pendant plus de soixante-quinze ans ! et fut l'occasion d'interminables procès entre les différentes parties dont il est inutile ici de présenter les nombreuses sentences. Finalement, ce fut sous l'abbatit de Jean Certain, le 5 décembre 1752, qu'eut lieu la réception des travaux de la ferme du prieuré.

Cette bâtisse, qui existe encore de nos jours, abrita le presbytère de la ville puis fut transformée en logements. Quant à la cave, que l'on appelle improprement la « Salle des Gardes », elle est utilisée par les nombreuses associations de la ville pour des conférences, des expositions et peut être louée à titre privé.

C'est dans cette salle que nous organisons nos colloques « Bastides et Abbayes », dont le prochain aura lieu le samedi 5 juin 2010.

Que retenir des abbés de La Fayette durant cette longue période de près d'un siècle ? Et pourquoi ces deux abbés se sont-ils privés de la ferme du prieuré qui devait leur apporter des subsides non négligeables ?

Pour répondre à nos interrogations, nous proposons deux hypothèses :

- Tout d'abord, les effets néfastes de la

commende. Les abbés commendataires, dont beaucoup étaient à la Cour, se souciaient peu de leurs abbayes et de leurs dépendances. François et Louis de La Fayette n'ont pas dérogé à cette règle. N'est-il pas symptomatique que les consuls de Puybrun, dans leurs doléances de 1670, mettaient en évidence de graves dysfonctionnements au sein de la bastide et exprimaient leur mécontentement ?

- La deuxième hypothèse, qui découle de la précédente, fut que ces deux abbés laissèrent à des confidentiaires la responsabilité de gérer les affaires de la bastide, qui, à leur tour, affermaient, voire sous-affermaient à la petite bourgeoisie locale. Par conséquent, nos deux abbés et tous ces intermédiaires faisaient passer leur propre intérêt avant celui de la bastide et de la communauté puybrunaise.



Sur cette photo de François de La Fayette, prise au Grand Séminaire de Limoges avec l'autorisation de sa directrice, Madame Quichard, à qui nous exprimons notre gratitude, le prélat est représenté avec deux bagues, son anneau épiscopal et une bague à l'auriculaire de la main gauche. Cette bague, ornée d'un splendide diamant, lui fut offerte le jour de sa consécration par la reine Anne d'Autriche, marque de sa haute considération et de son estime personnelle pour le nouvel évêque.

François et Louis de La Fayette et leurs acolytes se souciaient peu du mécontentement de la population qui se plaignait que la ville était dans « un misérable lieu », les fours et la maison de ville, entre autres, se trouvant dans un état déplorable.

Jean-Pierre LAUSSAC

Bibliographie et notes

1 - J 397 n°8, Archives Nationales. Cet acte de parage fut dressé en présence de nombreux dignitaires qui apposèrent leur sceau respectif en guise de témoignage irréfutable.

2 - L'abbaye cistercienne de Dalon appartenait jadis au diocèse de Limoges. Aujourd'hui, ses restes encore imposants se trouvent dans le diocèse de Périgueux, sur la commune de Sainte-Trie, Dordogne, à quelques centaines de mètres des limites de la Corrèze.

3 - D'après le cartulaire de l'abbaye de Dalon, dépeuplé par Louis Grillon, (Louis Grillon, Le cartulaire de Dalon, 1114-1247, DES d'histoire, Bordeaux, 1962. Cote A.D. de la Dordogne, A 1568/1 et 2) on sait que cette abbaye possédait une grange à Tauriac au milieu du XI^e siècle. Les granges cisterciennes étaient des centres d'exploitation agricole. Ces domaines, de plusieurs hectares, étaient tenus par des frères convers et dirigés par un maître de grange ou grangier.

4 - Les Motier de La Fayette sont issus d'une riche et illustre famille, bien implantée en Auvergne, où l'on trouve leur nom dès le XI^e siècle. François de La Fayette fut, entre autre, premier aumônier de la reine Anne d'Autriche et évêque de Limoges de 1627 à 1676. Louis était le fils de Madame de La Fayette, femme de lettre bien connue. Il occupa plusieurs bénéfices dont l'abbaye de Dalon, où il devint abbé à l'âge de dix-huit ans et y resta cinquante-trois ans. Pour une étude de François de La Fayette, évêque de Limoges, voir la réf. 5 ci-dessous.

5 - Nous demandons aux lecteurs de se reporter à notre site internet :

<http://www.bastide-puybrun.com> pour plus d'informations sur nos travaux et publications concernant la bastide de Puybrun, l'abbaye de Dalon et les La Fayette.

Le dernier colloque, en juin 2007, dans la salle des Gardes de Puybrun.

5^{ème} Colloque de La Bastide de Puybrun

« Bastides est Abbayes »

Samedi 5 juin 2010

Programme des conférences

8h30 : Accueil des participants et présentation de la journée

9h15 : Michel Cassan - Professeur d'histoire-Université de Limoges, agrégé de l'Université, docteur d'État.

« Les avatars de la règle à l'abbaye de la Règle au XVII^{ème} siècle ».

10h15 : Pause café

10h30 : Marguerite Guély - Professeur agrégée d'histoire et de géographie, présidente de la SSHA de la Corrèze.

« Les bastides de la Dordogne entre Libourne et Puybrun et les voies du sel ».

11h30 : Pierre Simon - Docteur en histoire médiévale, directeur général adjoint au Conseil Régional de Midi-Pyrénées, chargé du pôle formation, éducation et culture.

« Les abbayes agenaises et les bastides ».

13h - 14h15 : Déjeuner

14h30 : Maurice Berthe - Professeur d'histoire-Laboratoire FRA.M.ESPA-Université de Toulouse-Le Mirail, président du Comité scientifique du CEB.

« Les fortifications des bastides ».

15h30 : Patrick Petot - Ancien élève de l'École Normale Supérieure, agrégé de l'Université.

« Alain de Solminihac et la réforme du diocèse de Cahors (1638-1659) ».

16h30 : Pierre Flandin-Bléty - Professeur d'histoire du droit à l'Université de Limoges, vice-président de la SSHA de la Corrèze.

« La charte de la bastide de Tauriac (Puybrun), mai 1282. Aspects juridiques ».

17h30 : Bilan et perspectives. Clôture du Colloque.



IN MEMORIAM MICHEL VEDRENNE (1937-2009)

Michel Vedrenne nous a quitté le 3 juillet 2009. La nouvelle de sa disparition a profondément affligé tous ceux qui l'ont connu, proches, amis et collègues. Nombreux étaient ceux venus dire un dernier adieu à notre ami Michel Vedrenne.

Retraité de la Banque de France, Michel Vedrenne est né en 1937 à Paris XI^{ème} d'une famille de cheminots.

De sa carrière professionnelle, nous retiendrons qu'il a été, de 1962 à 1969, à l'agence de presse internationale Reuters à Paris. En 1969, il quitte Reuters pour aller à la Banque de France, toujours à Paris, jusqu'en 1978, où il a occupé divers postes importants. Cette année-là, il demande et obtient sa mutation à Brive, pour se rapprocher de ses parents installés à Puybrun. Il quitte la Banque de France en 1993 pour vivre dans la maison familiale à Puybrun.

Sa retraite a été particulièrement active. En effet, de 1995 à 2001 il fait partie du Conseil municipal de Puybrun et de 2001 à 2008, comme adjoint, chargé, entre autre, de la culture.

Parallèlement à ce travail particulièrement prenant, Michel Vedrenne a fondé en 1996, en collaboration avec Nicole Marty, l'Association de « La Bastide de Puybrun ». C'était et ça reste aujourd'hui encore, la seule Association des bastides du Lot. Treize ans après, quel travail accompli : sorties, manifestations diverses, colloques auxquels il a activement participé. Le prochain en 2010 lui sera dédié.

Enfin, nos nouveaux locaux qu'il avait tant voulus et dont il aura si peu profité.

Nous n'oublierons jamais sa compétence alliée à des qualités humaines exceptionnelles. Sa gentillesse, sa générosité, son dévouement faisaient de lui quelqu'un d'unaniment apprécié.

Notre Association vient de perdre un ami, un grand ami.

À son frère Gérard, à sa belle sœur Dany, à ses neveux et nièces, si cruellement éprouvés, nous adressons par ces quelques lignes, nos sincères condoléances et l'expression de toute notre amicale sympathie.

Pour l'Association de « La Bastide de Puybrun, Jean-Pierre Laussac